



**Philippe Leuba**  
Conseiller d'Etat

Rue Caroline 11  
1014 Lausanne

Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Département fédéral des affaires  
étrangères DFAE  
Direction du droit international public  
DDIP  
A l'att. de Mme Corinne Cicéron  
Bühler, Directrice  
Taubenstrasse 16  
3003 Berne

Réf. : O-815-84-1-5/01-GDC

Lausanne, le 23 juillet 2018

**Réponse du Canton de Vaud à la consultation sur les dixième, onzième et douzième rapports périodiques présentés par la Suisse au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)**

Madame la Directrice,

En réponse à la demande de consultation technique adressée par la DDIP, en date du 18 mai, le Canton de Vaud a le plaisir de vous adresser toutes les informations utiles en lien avec le thème, consignées dans le tableau ci-joint. Pour une vue d'ensemble complète de la situation, des services de différents départements ont apporté leur contribution : intégration, police, formation et enseignement obligatoire.

Les éléments relevés confirment que depuis que le Canton de Vaud a inscrit, en 2007, la prévention du racisme dans son arsenal législatif, (LOI 142.52 sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme), son effort ne s'est pas relâché pour que cette politique se traduise en actions concrètes. C'est ainsi, par exemple, que dans le cadre du Programme cantonal d'intégration (PIC), différents axes ont été développés en collaboration avec les entités concernées : soutien de projets, sensibilisation et formations de milieux diversifiés, développement d'une consultation pour les personnes victimes de discrimination qui connaît une fréquentation grandissante, complétée par une prestation similaire lausannoise, soutenue également par le Canton, création d'une plateforme d'information et d'échanges réunissant les acteurs œuvrant dans la lutte contre le racisme.

Par ailleurs, le Canton poursuit l'objectif d'élargir l'implication de tous les milieux dans cette politique qui doit être portée par tous, autant les services de l'Etat que les milieux économiques, culturels, associatifs ou académiques. Pour exemple, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a inscrit comme action à déployer dans le cadre de cette législature des mesures d'information ou de sensibilisation pour les enfants et les jeunes, dans le but notamment de développer l'esprit critique par rapport aux contenus des supports numériques, visant en particulier les contenus à caractère racial et discriminatoire. Le réseau des bibliothèques scolaires pour sa part, collabore avec le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme (BCI) pour une action transversale dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme. L'IDEHAP a mis sur pied, avec le soutien du BCI, une formation « emploi et migration » dans le cadre de laquelle la question des discriminations est abordée.

Voilà, Madame la Directrice, quelques exemples illustrant les axes de travail que le Canton de Vaud mène et entend continuer à mener pour assurer une prévention des discriminations et du racisme la plus efficace possible.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef du département

p.c. 

Philippe Leuba  
Conseiller d'Etat

Annexe : ment.